



Rivière Drôme
Syndicat et Commission locale de l'eau



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME COMMISSION LOCALE DE L'EAU

BILAN D'ACTIVITES 2025

Sommaire

I. INTRODUCTION	5
II. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE	6
1. Les comités syndicaux	6
2. Composition de l'exécutif du SMRD, mouvements de personnel et organigramme	7
3. Le budget	9
4. Les locaux	11
5. La communication	11
III. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI HORS DIGUES	13
1. Le projet de restauration morphologique de la Drôme en aval de Luc en Diois	13
2. La restauration de la continuité écologique	14
3. L'étude des masses d'eau en Risque de non-atteinte du bon état écologique (RNABE)	15
4. La gestion des atterrissements végétalisés de la Drôme et du Bez	17
5. Le Plan de gestion des graviers du Haut-Diois	18
6. La préservation des zones humides, de la ripisylve et de l'espace fonctionnel	19
6.1 Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	19
6.2 La zone humide « Les Nays » à Saint-Roman	21
6.3 Le Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges du bassin versant de la Drôme	22
IV. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI DIGUES	23
1. Mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI	23
2. Etat d'avancement du Programme d'Etudes Préalables	24
3. Avancement détaillé par action	24
4. Animation et gouvernance de la démarche PAPI / PEP	29
V. LE PORTAGE ET L'ANIMATION DU SAGE, DE LA CLE ET DE L'OBSERVATOIRE	30
1. L'animation de la CLE, du bureau de la CLE et des commissions thématiques	30
2. La révision du SAGE et l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau	32
3. L'application du SAGE en vigueur	34
3.1 Appui et avis sur l'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire	34
3.2 Bilan annuel du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	34

3.3	Le programme EcoDrôme en faveur des économies d'eau	35
3.4	Les autres projets suivis par l'équipe SMRD au titre de la CLE	37
4.	L'élaboration du Contrat eau et climat	38
5.	L'observatoire	39

VI. CONCLUSION	41
-----------------------	-----------

VII. GLOSSAIRE	42
-----------------------	-----------

I. INTRODUCTION

Ce document retrace les actions menées ou évènements de l'année 2025 en matière de gestion de l'eau sur le bassin versant de la Drôme.

La première partie décrit le fonctionnement de la structure porteuse (Syndicat mixte de la rivière Drôme).

Les deuxième et troisième parties reprennent les actions et études menées par le SMRD au titre des compétences GEMAPI hors digues et GEMAPI Dignes.

Enfin, la dernière partie évoque le travail de la Commission Locale de l'Eau dont le secrétariat est assuré par le SMRD.

Le tout s'accompagne d'un glossaire, situé en fin de document, pour faciliter la compréhension des acronymes parfois employés.

II. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE

1. Les comités syndicaux

4 comités syndicaux se sont tenus en 2025 (les 12 février, 16 avril, 22 octobre et 17 décembre) qui ont conduit à la prise de nombreuses décisions (sous la forme de 26 délibérations) notamment :

→ **Finances :**

- Adoption du budget : approbation du compte financier unique 2024, affectation des résultats 2024, vote du budget 2025,
- Répartition des participations statutaires 2025 et régularisation des participations statutaires de 2018 à 2025,
- Actualisation des autorisations de programmes-autorisations d'engagement et crédit de paiement AP-AE/CP,
- Décision modificative,
- Création d'une régie d'avances,
- Rapport d'orientation budgétaire 2026,
- Demande de financement des postes pour l'année 2026,

→ **Ressources humaines :**

- Création d'un poste de chargé de mission Résilience, appui au contrat eau et climat (CEC) et au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE),
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Mise en place de la participation employeur pour la complémentaire santé,
- Modification du règlement intérieur concernant la distribution des titres restaurants,

→ **Intérêt commun :**

- Défraiement du Président et des Vices-Présidents de la CLE,
- Adhésion à la convention unique du CDG 26,
- Avis sur le projet de PLUi de la CCVD,
- Modification des statuts,
- Contrat groupe avec le CDG 26 pour les risques ; assurances statutaires, santé et prévoyance,
- Protocole de préfiguration relatif à la gouvernance unifiée au droit de la confluence Drôme-Rhône,

→ **Gemapi hors digues :**

- Plans d'entretien du lit et des berges - demande de subvention,
- Avis sur le projet de SAGE pour le bassin versant de la Drôme,
- Avis sur les projets de PLUi de la CCVD et de la CCD,
- Moulin Reynaud : convention compensation financière agriculteur,
- Rétrocession des graviers extraits au droit des pièges à graviers des Tours et du Marvel,

En plus de ces comités syndicaux, il est nécessaire de souligner l'implication du bureau du SMRD. Ce sont en tout 16 réunions qui ont permis d'organiser la politique de la structure et de porter un appui à la construction des choix : suivi des études, des maitrises d'œuvre et des travaux en cours, points budgétaires, construction du siège, aides au choix des prestataires pour les marchés publics, arbitrages divers...

Le registre des décisions prises par le Président détaille par ailleurs les attributions des marchés de l'année.

2. Composition de l'exécutif du SMRD, mouvements de personnel et organigramme

L'organe exécutif du SMRD est composé de 4 membres :

- Gérard CROZIER, Président / CC du Val de Drôme,
- Pascal BAUDIN, Vice-Président / CC du Diois,
- Frédéric TRON, Vice-Président, CC Crestois Pays de Saillans,
- Martine CHARMET Vice-Présidente / conseillère Départementale de la Drôme.

Aussi, le bureau est composé des membres de l'exécutif ainsi que de trois délégués :

- Cyrille VALLON, délégué / CC du Val de Drôme,
- André Girard, délégué / CC du Diois,
- Jean-Philippe ROCHE, délégué / CC Crestois Pays de Saillans.

L'équipe technique et administrative est quant à elle organisée selon l'organigramme validé en 2021 qui se structure en deux pôles techniques (pôle GEMAPI et un pôle SAGE / observatoire) auxquels se rajoutent des fonctions ressources et appuis transversaux.

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de continuité pour l'équipe, sans évolution majeure.

Elle a néanmoins été marquée par le départ d'un agent en fin d'année (Mme V. BERNAD, chargée de communication) et dont le remplacement est prévu en 2026 ; ainsi que par un travail d'organisation de l'équipe et de rédaction d'une nouvelle fiche de poste dans l'optique du recrutement en 2026 d'un agent en charge d'une nouvelle mission liée à la résilience.

L'organigramme du SMRD au 31/12/2025 est présenté en page suivante.

DIRECTEUR

David ARNAUD

- Orientations de la structure
- Pilotage des assemblées SMRD
- Exécution et mise en cohérence des compétences
- Management de la structure et du personnel
- Représentation institutionnelle et communication

POLE SAGE-OBSERVATOIRE

- 11*) Surveillance de la ressource et des milieux aquatiques
- 12*) Animation et concertation de la gestion et de la protection de la ressource et des milieux aquatiques

ANIMATION POLE SAGE/CLE

Cédric PROUST Référent de pôle

- Pilotage de la CLE et ses instances
- Révision / rédaction, mise en œuvre et suivi du SAGE
- Compatibilité avec le SDAGE et mise en œuvre du PDM
- Relation avec les collectivités en lien avec la ressource ou les milieux (urbanisme, tourisme, agriculture...)

RÉVISION ET DÉPLOIEMENT DU SAGE

Claire PETITJEAN (70%)

- Appui rédactionnel
- Animation et concertation
- Appui au déploiement et au suivi de la mise en œuvre du SAGE et de ses plans de gestion
- Rédaction de CCTP et suivi d'études liées au SAGE

OBSERVATOIRE

Jérôme DUVAL

- Acquisition, collecte et analyse des données de l'observatoire
- Gestion données et SIG
- Portage d'études et opérations en lien avec les volets quantité et qualité (décharges)
- AMD, dossiers réglementaires

ANIMATEUR TERRAIN GESTION QUANTITATIVE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Charlène PAYAN (90%)

- Appui au CM SAGE pour le déploiement du SAGE et de ses plans de gestion SUR LE VOLET QUANTI
- Mobilisation terrain des acteurs locaux et des citoyens pour qu'ils deviennent moteur de la préservation de la ressource en eau

APPUIS FONCTIONNELS

CHARGÉE DE COMMUNICATION

Virginie BERNAD (60%)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Caroline JEANJEAN (80%)

- Finances : Préparation et exécution du budget
- Ressources humaines : paie, contrats, congés, carrières

SECRETAIRES

Nelcy CHIROL

- Secrétariat général
- Gestion des contrats courants
- Suivi subventions
- Prévention des risques

REFERENT INFORMATIQUE

Jérôme DUVAL

- Gestion parc informatique et réseau
- Appui technique bureautique
- Cartographie et SIG

POLE GEMAPI

- 1°) Aménagement du bassin
- 2°) Entretien et aménagement des cours d'eau
- 5°) Défense contre les inondations
- 8°) Zones humides et continuité écologique

ANIMATION POLE GEMAPI

Julien NIVOU Référent de pôle

- Pilotage opérations techniques liées GEMAPI
- Montage et portage de travaux d'empêchement (restauration morpho, digues)
- Compatibilité avec le SDAGE et mise en œuvre du PDM volet morpho
- Portage des études pour la régularisation des digues
- Entretien courant sur les digues autorisées

TRAME TURQUOISE

Fabrice GONNET

- Continuité écologique
- Zones humides : restauration et plans de gestion
- Préservation des milieux par conciliation des usages ; CDESI
- Suivi des programmes biodiversité

ENTRETIEN DES MILIEUX

Olivier BIELAKOFF (80%)

- Entretien végétation berges et lit
- AMD, dossiers réglementaires
- Lutte contre les invasives

ANIMATRICE PAPI

Anne GANGLOFF

- Montage et animation d'un PAPI
- Rédiger puis assurer l'animation et la mise en œuvre du PAPI du BV Drôme,
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau dans la lutte contre les inondations

3. Le budget

Le Syndicat a défini en 2021 une trajectoire budgétaire à l'horizon 2030 dans laquelle s'inscrit la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2025.

Un bilan de cette période a été dressé faisant apparaître plus de 10.2 M€ de dépenses, pour 5.36 M€ de contributions versées par les membres.

En 2025, un travail a été engagé afin d'élaborer la programmation pluriannuelle pour la période 2026-2030. Il a été convenu que la PPI serait validé début 2026, mais uniquement sur les cartes « Gemapi hors digues » et « Sage / Observatoire ». La carte « Gemapi digues » sera affinée au cours de l'année 2026.

Budget de fonctionnement

Le BP 2025 s'élevait à 3 066 k€.

Les dépenses réalisées pour 1 196 k€ se répartissent ainsi :

- 682 k€ de charges de personnel et d'indemnités d'élus,
- 461 k€ de charges de gestion courante dont 392 K€ d'opération de fonctionnement,
- 7 k€ de charges exceptionnelles,
- 14 k€ de frais financiers,
- 32 k€ d'amortissements.

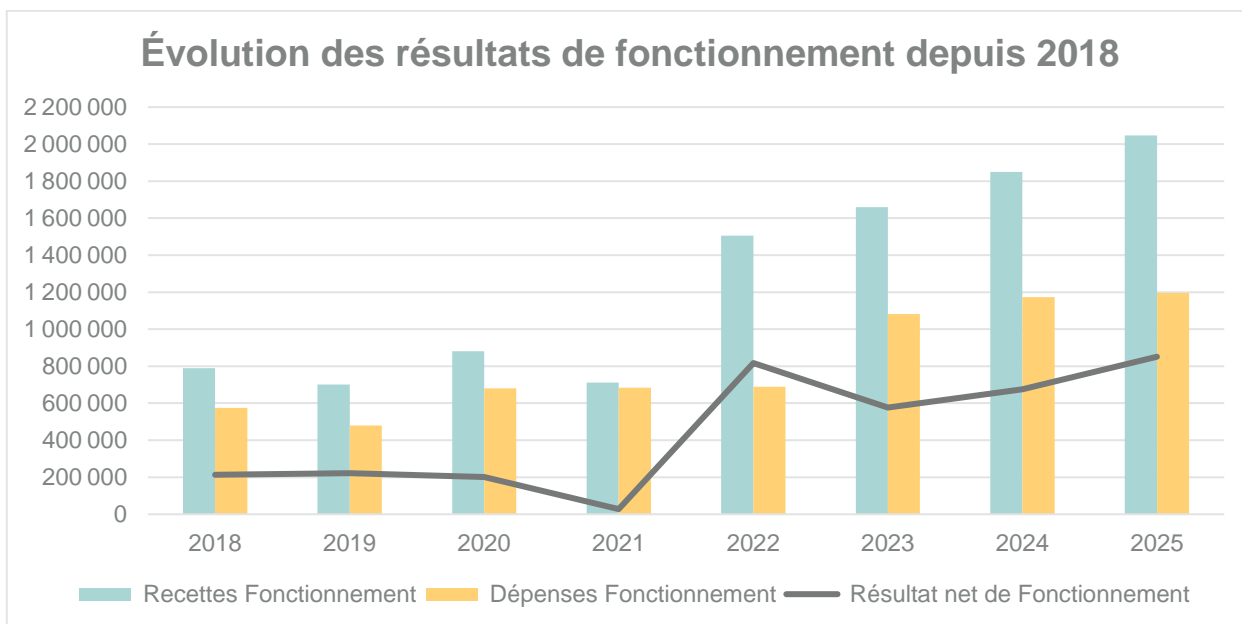
Les recettes réalisées pour 2 047 k€ ont concerné :

- 1 223 k€ de participations statutaires,
- 724 k€ de subventions de fonctionnement de l'Agence de l'eau et le Département,
- 80 k€ de ventes diverses,
- 17 k€ de produits de gestion courante,
- 1 k€ d'atténuations de charges,
- 2 k€ d'amortissements.

Le résultat de fonctionnement s'établit comme suit :

	Votées	Réalisées
Recettes	3 066 000.00 €	2 046 874.47 €
Dépenses	3 066 000.00 €	1 195 645.79 €
Résultat de l'exercice		851 228.68 €
Excédents antérieurs reportés		1 941 895.76 €
Part de fonctionnement affectée à l'invest.		1 041 895.76 €
Excédents cumulés fin 2025		1 751 228.68 €

En 2025, le résultat annuel de fonctionnement est de 851 K€. Cet excédent de fonctionnement ainsi dégagé, grâce à la revalorisation des participations statutaires depuis 2022, va permettre de couvrir une importante augmentation des dépenses pour le financement des travaux sur les systèmes d'endiguement prévus à compter de 2026.



Budget d'investissement

Les dépenses et recettes du budget primitif 2025 s'élevaient à 3 800 k€. Une décision modificative a été votée dans le courant de l'année, sans incidence sur le montant total du budget d'investissement.

Les dépenses réalisées pour 1 204 k€ ont concerné :

- 33 k€ de remboursement des quatre emprunts,
- 242 k€ d'étude,
- 67 k€ d'acquisitions,
- 837 k€ de travaux,
- 16 k€ de remboursement de subvention,
- 9 k€ d'écritures d'ordres (amortissements, et remboursement avance).

Les recettes réalisées pour 1 553 k€ ont concerné :

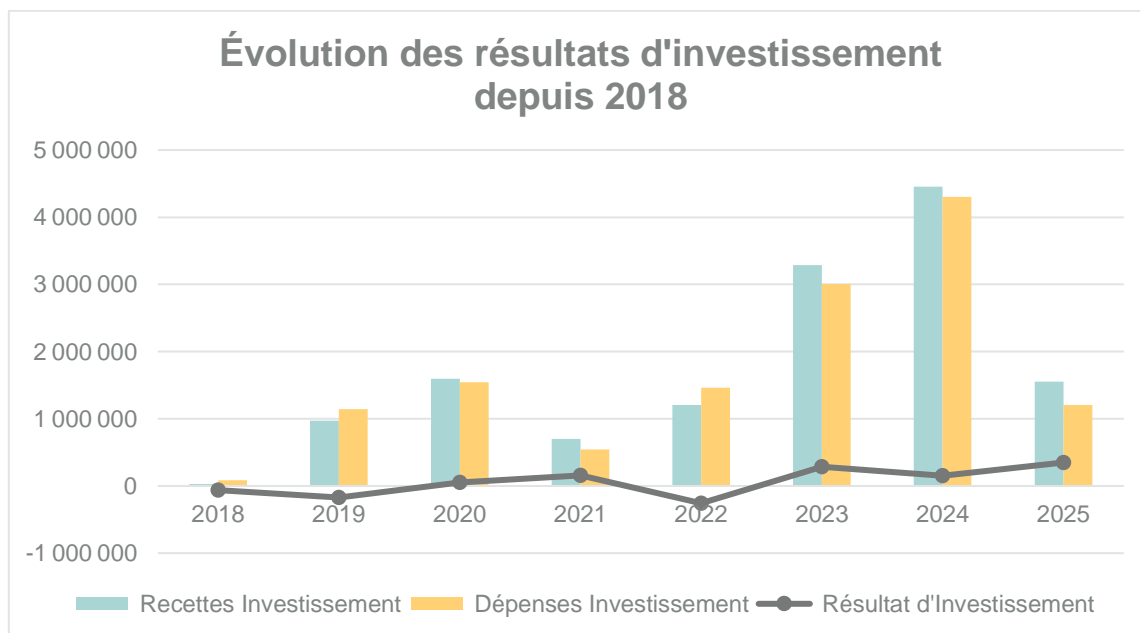
- 1 455 k€ de FCTVA, fonds divers et réserves,
- 32 k€ de subventions,
- 27 k€ d'opération pour compte de tiers,
- 39 k€ d'écritures comptables (amortissements et opérations d'ordre).

Le résultat d'investissement s'établit comme suit :

	Votées	Réalisées
Recettes	3 800 000.00 €	1 553 296.18 €
Dépenses	3 800 000.00 €	1 204 171.56 €
Résultat de l'exercice		+349 124.62 €
Excédents antérieurs reportés		+ 166 910.23 €
Excédents cumulés fin 2022		+ 516 034.85 €

Les restes à réaliser 2025 représentent :

- 569 434.00 € de dépenses
 - 660 997.00 € de recettes.
- Soit un solde positif de 607 597.85 €



Le résultat d'investissement est excédentaire en 2025 de 349 k€.

Ceci s'explique par le montant des restes à réaliser 2025 qui s'élèvent à + 92 k€ et qui sera affecté au budget 2026. Ces restes à réaliser correspondent principalement aux dépenses relatives au bâtiment ainsi qu'aux études du PEP.

4. Les locaux

La rénovation des locaux s'étant achevée, le Syndicat dispose désormais d'un nouveau siège, situé 1770 avenue Georges Coupois à Saillans. Le bâtiment se compose ; d'une grande salle de réunion, de huit bureaux, d'une salle d'archive, d'un local technique, de deux sanitaires et d'une cuisine.

Le déménagement a eu lieu le 1^{er} septembre 2025 et l'inauguration le 21 novembre 2025.

Ce projet a pu aboutir grâce au soutien financier du Département de la Drôme et de l'Etat, grâce au Fonds vert, et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la 3 CPS pour l'appui administratif et technique du projet.

5. La communication

Plusieurs axes ont été travaillés en 2025 pour la communication de la CLE et du SMRD, grâce notamment au marché d'accompagnement confié au groupement Grapheine-Danka :

Clarifier le rôle et les missions de la CLE et du SMRD :

- Création d'une plateforme de marque
- Création d'une nouvelle charte graphique
- Création d'un nouveau site internet

- Création de nouveaux supports de communication générique incluant une remise en forme de l'« InfeauDrôm » qui devient « Le journal de la rivière Drôme »

Valoriser la rivière Drôme :

- Organisation en février d'une soirée événement pour le démarrage du PGSZH (voir §III.6.1) comprenant la projection d'un film au cinéma l'Eden à Crest suivi d'un débat avec la salle et des intervenants autour du SMRD

Accroître la visibilité des actions du SMRD :

- Elaboration, éditions et diffusion (en 18000 exemplaires) de 2 inf'eau'Drôm :
 - Infeau'Drôm n°32 – janvier 2025 : « La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : au coeur de l'actualité »
 - Infeau'Drôm n°33 – juillet 2025 : « Une vigilance collective autour de l'eau, quelles sont nos avancées ? »
- Carte de vœux numérique élaborée et diffusée
- Communication sur les réseaux sociaux avec 115 posts diffusés sur Facebook
- Elaboration de 8 newsletters diffusées entre août et septembre
- Réalisation d'une signalétique autoportante
- Organisation d'un événement pour l'inauguration des nouveaux locaux du SMRD qui s'est accompagné d'une campagne de dévoilement de la nouvelle charte graphique

Renforcer la compréhension des enjeux liés à l'eau :

- Nombreux plans de communication portés pour accompagner la compréhension des enjeux
- Production d'encarts presse pour le SAGE et de communiqués de presse
- Mobilisation sur les réseaux sociaux
- Interventions :
 - auprès des médias : TF1 sur la thématique des barrages de galets, Dauphiné Libéré sur gestion intégrée
 - au cours d'évènements : Festival Les Yeux dans l'Eau sur le sujet des inondations,
 - auprès des scolaires (BTS GPN, classes de primaires)
 - auprès de groupes : déplacement de l'Agence Française de Développement

Engager les publics

- Appui apporté au programme EcoDrôme en faveur des économies d'eau (cf. § V.3.3)

Animer la communication au sein de l'équipe du SMRD

Des réunions mensuelles ont été organisées afin d'optimiser la gestion des projets, d'améliorer la coordination entre les équipes et de renforcer les compétences.

Ces réunions visent également à développer une culture de la communication au sein du SMRD et de la CLE, en sensibilisant les équipes aux bonnes pratiques et en intégrant progressivement des réflexes de communication dans leur travail quotidien.

Parallèlement, des outils ont été mis en place pour faciliter la diffusion des informations et harmoniser les actions de communication.

III. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI HORS DIGUES

La carte de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) hors digues comprend les missions définies au 1°, 2° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

1. Le projet de restauration morphologique de la Drôme en aval de Luc en Diois

Face au constat de dysfonctionnements morphologiques importants du lit de la Drôme sur un secteur d'environ 2 km, en aval de la commune de Luc-en-Diois (chenalisation de la rivière, perte de la dynamique latérale, homogénéisation des milieux, incision et apparition du substratum rocheux...), le SMRD a lancé fin 2024, une étude de faisabilité visant à mettre en œuvre un projet global, par utilisation de solutions fondées sur la nature afin de rendre à la Drôme un fonctionnement plus adapté et la rendre plus résiliente faces aux modifications climatiques.

L'année 2025 a permis de poursuivre le travail de concertation engagé avec les riverains et usagers du secteur à travers l'organisation de réunion de concertation et d'ateliers de co-construction.

Ces moments d'échange ont permis à l'ensemble des participants de partager le diagnostic du fonctionnement dégradé de la rivière sur ce secteur et de travailler collectivement à l'élaboration d'un projet technique.



Plaine alluviale de de la Drôme en aval de Luc-en-Diois

Ce projet, basé sur une réutilisation des matériaux présent sur le site et sur des techniques low-tech (utilisation de bois locaux) devrait être mis en œuvre, après acceptation par les populations locales, sur les années 2026-2027.

2. La restauration de la continuité écologique

Après l'aménagement de nombreux ouvrages sur l'ensemble du bassin versant (Drôme, Meyrosse, Rays...), 2025 a permis de poursuivre les deux projets encore inscrits dans la programmation du Syndicat.

Sur le seuil « Moulin Reynaud » sur la Grenette – commune de Grâne :

Suite aux travaux de réalisation de la rampe sous-fluviale en 2024 et une année supplémentaire d'observation hydraulique du lit de la Grenette, les travaux ont repris à l'automne 2025. L'entreprise a réagencé le seuil de fond, démonté une rangée d'enrochements devenus inutiles en rive gauche et reprofilé la berge en rive droite. Des pieux bois sur 90 ml ont été battus afin d'instaurer de futures fascines, en amont de la rampe sous-fluviale.

L'implantation de fascines de saules et de boutures, prévue entre novembre-décembre 2025, n'a malheureusement pas pu être réalisée, le propriétaire riverain n'autorisant plus à passer dans son champ (seul accès possible) pour cause de semis, et ce, malgré la convention de travaux et une indemnisation SMRD prévue à cet effet. Aussi, seul le bouturage pourra être réalisé en fin d'année.

L'opération de restauration de la continuité écologique sur Moulin Reynaud est cependant terminée. L'ouvrage de remplacement est franchissable pour toutes les espèces piscicoles.

Sur le seuil « Romézon » sur la Gervanne – commune de Mirabel et Blacons :

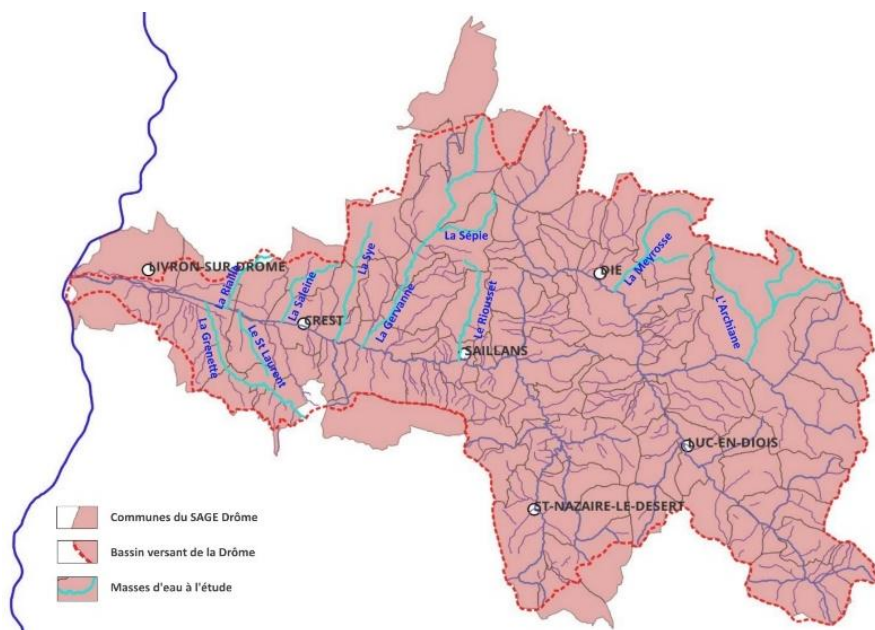
Depuis le 2nd trimestre 2025, le projet d'AVP sur le seuil Romézon (prise d'eau du canal de la Gervanne à la Sye) a été mis en suspens dans l'attente de l'installation des nouvelles équipes d'élus.

Le choix définitif du scénario de passes à poissons se fera donc en présence des nouveaux élus de Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye, dès que possible en 2026.

Pour mémoire, le SMRD suit et entretient par ailleurs 7 passes à poissons sur la Drôme dont celles des seuils des PUES, du SMARD et celles du Département de la Drôme (Direction des routes) pour les ouvrages d'art suivants : Pont des Ramières (Allex/Grâne), Pont du Batelier (Piégros/Blacons), Pont de la Griotte (Die) et le Pont sur la Drôme à Recoubeau-Jansac (D140).

3. L'étude des masses d'eau en Risque de non-atteinte du bon état écologique (RNABE)

Sur le bassin versant de la Drôme, une dizaine de masses d'eau sont identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique, bon état visé par la directive cadre européenne sur l'eau, du fait d'altérations de leur fonctionnement (morphologie, continuité écologique, prélèvements et pollutions).



Cours d'eau en Risque de non atteinte du bon état écologique ciblés par l'étude

Afin de mieux cibler les pressions et dégradations à l'origine de ce classement et de proposer, si possible, un plan d'action priorisé visant à améliorer l'état écologique de ces masses d'eau, le SMRD a lancé, fin 2024, une étude de faisabilité attribuée au bureau d'études Aquabio.

La réalisation du diagnostic en fin d'année 2024 a pu être complétée en 2025 par une phase de prospections sur le terrain afin de rédiger des plans d'actions pour les 10 masses d'eau ciblées afin de répondre aux pressions identifiées :

- « Fiche action C1 – Intervention sur les petits ouvrages transversaux »
- « Fiche action M1 – Amélioration de la qualité morphologique à partir de structures composées de gros bois »
- « Fiche action C4 – Aménagement du plan d'eau des Trois Fonds (GRE1-OH01) »
- « Fiche action C2 – Aménagement du seuil Plantiers (GER7-OH11) »
- « Fiche action C3 – Aménagement du seuil ZI Crest (SAL5-OH10) »

Cette étude s'est finalisée avec la priorisation de 3 masses d'eau (Meyrosse, Gervanne, Grenette) pour lesquelles des plans d'action plus aboutis ont été développés et qui seront mis en œuvre à compter de 2026 en lien avec les acteurs locaux (ex : partenariat avec la fédération pêche et APPMA sur la Gervanne) la définition de projet conjoint sur la morphologie.



Situation de la Grenette

4. La gestion des atterrissements végétalisés de la Drôme et du Bez

Comme chaque année, un programme de gestion des atterrissements végétalisés a été mis en œuvre sur le cours de la Drôme.

Ces travaux, visent l'amélioration du transit sédimentaire et de la mobilité latérale du cours d'eau tout en limitant les phénomènes d'érosion au droit des zones à enjeux (secteurs endigués notamment). Ils comprennent essentiellement des opérations de dévégétalisation et de scarification des atterrissements afin que ceux-ci puissent être remobilisés lors des crues. Ils peuvent s'accompagner de la réalisation de tranchées de redynamisation ou de travaux de terrassement.



Scarification d'un atterrissement à l'entrée du méandre Paleyre (Livron)

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande, signé début 2025 avec un groupement d'entreprises locales (LIOTARD TP/BCB/Fraboulet).

Durant l'hiver 2024/2025, des travaux ont été réalisés dans le lit de la Drôme, au droit du secteur endigué protégeant les communes de Livron et Loriol, sur une surface de près de 6 ha.

A l'automne 2025, suite aux travaux de restauration de la continuité écologique au droit du seuil de « La Chanau » (commune de Luc et Montmaur en Diois), le lit de la Drôme s'est réajusté entraînant des phénomènes d'érosion rendant vulnérable une conduite d'eau potable. Face à ce constat, le SMRD a mis en œuvre des travaux de d'entretien et de terrassement afin de reprofiler la berge en cours d'eau (en vue de sécuriser la conduite) et d'élargir le lit de la rivière, par traitement de plusieurs atterrissements.



Travaux de terrassements sur le site de « La Chanau » - communes de Luc et Montmaur en Diois

Ce site fait l'objet d'un suivi régulier et sera intégré au projet plus global de restauration du matelas alluvial sur ce secteur.

5. Le Plan de gestion des graviers du Haut-Diois

Depuis 2013, le SMRD est en charge de la gestion des pièges à graviers du Haut-Diois. La gestion de ces pièges vise à limiter l'engravement de la plaine du grand Lac, en amont du Claps, afin de réduire les risques d'inondation.

Après 4 campagnes de prélèvements en 2013, 2014 et 2017 et 2021, les constats de remplissage des pièges des Tours et du Maravel ont mis en avant la nécessité de procéder à une campagne d'extraction sur les deux sites.

Les travaux, qui prennent en compte la préservation des milieux et des espèces, ont été réalisés au mois d'octobre 2025 par un groupement d'entreprises de la vallée. Au total, environ 3400 m³ de graviers ont été extraits sur le piège des Tours et 11 100 m³ sur le piège du Maravel.



1/ Pêche électrique de sauvegarde réalisée préalablement aux 2/ travaux curage des pièges à graviers

Conformément aux campagnes des années précédentes et en l'absence de projet cohérent de réinjection dans le réseau hydrographique, les matériaux ont été rétrocédés aux entreprises titulaires du marché, permettant de réduire très fortement le reste à charge des travaux pour le SMRD.

En 2026, le plan de gestion, qui arrive à son terme, doit faire l'objet d'un renouvellement.

6. La préservation des zones humides, de la ripisylve et de l'espace fonctionnel

6.1 Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

Le PGSZH a pour objectif de planifier la politique de gestion des zones humides de notre bassin versant. Il fixe des objectifs de non dégradation et de restauration de zones humides sur le moyen terme (6 ans) et permet d'avoir une vision globale, de prioriser et structurer l'action en faveur des zones humides.

Il s'appuie sur la mise à jour des inventaires en 2023 qui a permis d'identifier 259 zones humides avérées représentant 3786 Ha soit moins de 2% de la superficie du territoire du SAGE. Le diagnostic conduit en 2024 a confirmé leur vulnérabilité car toutes inféodées au fonctionnement des cours d'eau. 15 zones humides dites « sensibles » ont été également redélimitées et caractérisées.

L'année 2025 a permis de lancer les premières actions du PGSZH, validé par la CLE en fin d'année 2024 :

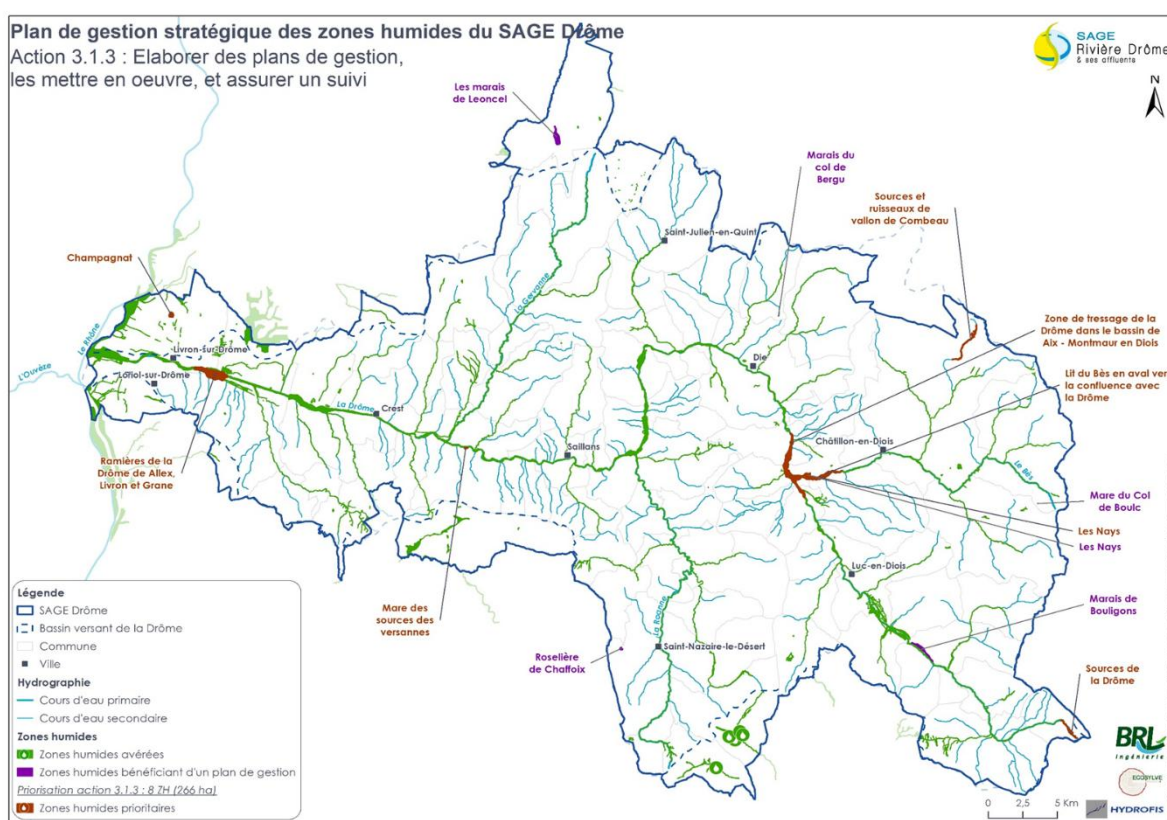
- **La mise en œuvre et le suivi du plan de gestion stratégique avec les acteurs principaux,**
- **La création d'une Cellule d'assistance technique sur les zones humides (CATZH) :** elle vise à apporter du conseil technique auprès des communes, des agriculteurs et propriétaires fonciers, afin de mieux gérer et préserver leurs zones humides. Le SMRD sera l'animateur principal et des partenariats seront engagés sur le long

terme comme avec le PNR Vercors et le CEN Rhône-Alpes. Cette CATZH sera opérationnelle à partir de 2026 (suites aux élections municipales).

→ **La concertation avec les acteurs territoriaux**

→ **Le porter à connaissance sur les zones humides du territoire** : faire connaître la localisation des zones humides est le premier levier afin de les protéger. Pour cela le SMRD a lancé cette année la réalisation d'un atlas cartographique sur les zones humides de la Drôme, réalisé en interne complété d'une prestation d'infographie. Le livrable est attendu au 1er trimestre 2026 pour être diffusé sur toutes les communes du SAGE, les intercommunalités, les services de l'Etat, mais aussi auprès des partenaires techniques et financiers du SMRD

→ **La programmation des actions sur les zones humides prioritaires** : un certain nombre d'entre elles sont concernées par la procédure Natura 2000, c'est le cas des Sources de la Drôme, du Vallon de Combeau et de la confluence de la Drôme et du Bez. C'est 3 sites sont gérés actuellement par le Parc du Vercors au titre de Natura 2000 et une convention de partenariat est envisagée entre le SMRD et le Parc du Vercors courant 2026. D'autres sites sont retenus également comme « Mares des Sources de Versannes » en bordure de Drôme.



Cartographie des zones humides nécessitant l'élaboration de plans de gestion

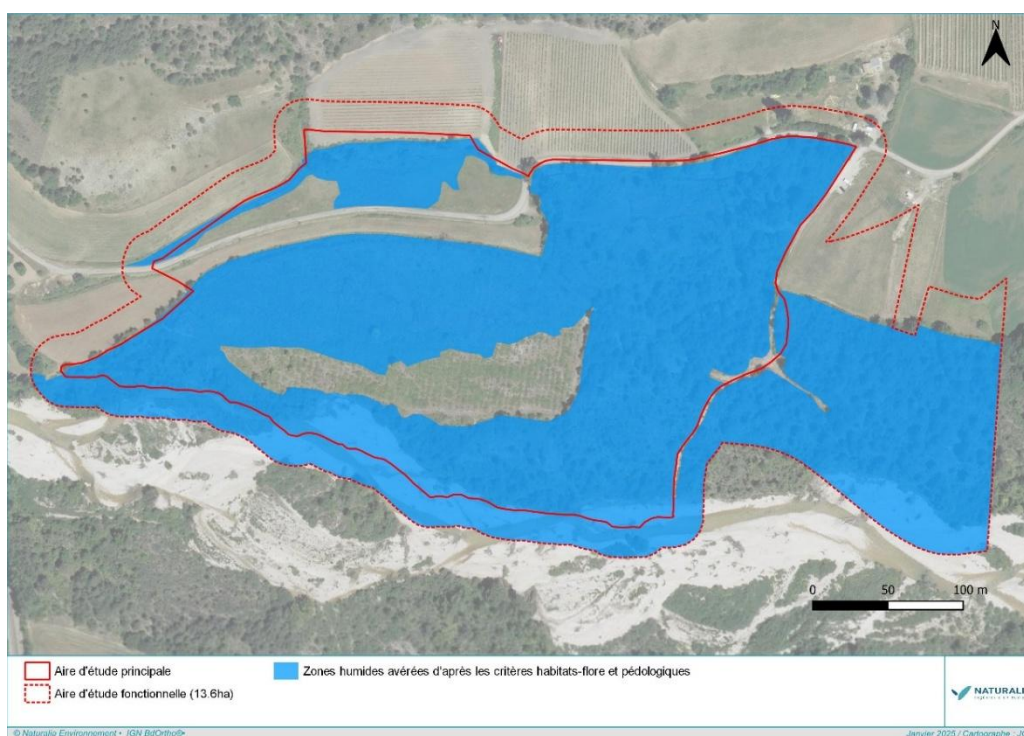
Des plans de gestion de type « GEMAPIEN » (hydrologie, géomorphologie, services écosystémiques, restauration des fonctions dégradées...) sont attendus à terme sur ces sites prioritaires. Le premier site à l'étude devrait être les « Sources de la Drôme ».

6.2 La zone humide « Les Nays » à Saint-Roman

L'année 2025 a consisté à finaliser le plan de gestion de la zone humide des Nays. Il sera établi pour 10 ans. C'est le bureau d'études NATURALIA Environnement qui en réalise la rédaction. Suite au travail de diagnostic et d'inventaires (faune, flore), les enjeux ont été reconfirmés et de nouveaux objectifs ont été définis. Le document final sera validé début 2026.

Ce site « vitrine » du SAGE sur les zones humides, doit son existence principalement à la présence du Castor qui a permis la création d'une grande diversité d'habitats sur une petite surface (moins de 10 Ha). Le marais est ainsi composé d'une partie sèche et d'une partie humide sur les bords du Bez. La partie Nord du site est concernée par la présence de sources (remontée de la nappe du Bez), dont une partie est drainée par un canal d'irrigation menant à une exploitation agricole. Un sentier d'interprétation permet également l'accueil du public pour découvrir l'ENS.

Le site cohabite avec la présence à l'Est du nouveau captage d'eau potable de la commune de Saint-Roman, un arrêté préfectoral (DUP) impose des contraintes fortes au niveau du parking d'accueil du site juxtaposé au niveau du captage AEP. L'ARS oblige la commune à imperméabilisé le parking existant, si elle souhaite le maintenir. Des travaux sont attendus à partir de l'année prochaine.



Emprise de la zone humide des Nays sur la commune de Saint-Roman

6.3 Le Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges du bassin versant de la Drôme

Le Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) de la végétation, porté par le SMRD, doit permettre à la fois le maintien voire l'amélioration de la qualité écologique des boisements des cours d'eau et la limitation des risques d'inondation/érosion au droit des secteurs à enjeux. Un nouveau PPE a été rédigé durant l'été 2024.

Ce programme, défini sur une durée de 4 ans, fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) qui permet la justification de l'intervention de la collectivité sur les cours d'eau non domaniaux jusqu'à l'été 2028. Il est mis en œuvre par 2 types de prestataire :

- Une association d'insertion (association Tremplin) qui réalise surtout des travaux de débroussaillage et de petit abattage. L'intervention de cette association fait l'objet d'une convention annuelle.
- Un marché à bons de commande avec l'ONF pour la réalisation des travaux les plus importants. Un nouveau marché a été lancé au printemps 2025. Le nouveau prestataire retenu pour ce programme d'action est l'entreprise « Les Riviéristes » dans le cadre d'un marché à bon de commande pour une durée de 3 ans.



Travaux de traitement sélectif de la végétation à Aouste-sur-Sye en 2025 (ONF)

En 2025 (hiver 2025/2026), les secteurs suivants ont fait l'objet d'opérations d'entretien :

- La Roanne à Saint-Nazaire-le-Désert
- La Sye à Aouste-sur-Sye
- Le Merdarie à Eurre
- Le Brezes à Valdrôme
- Le Rossas à Valdrôme
- Le Marvel à Beaurières
- La Drôme à l'aval de Luc en Diois

La mise en œuvre du PPE, au-delà des travaux, est l'occasion de nombreux temps d'échanges avec les élus et riverains lors de réunions publiques ou de rencontres individuelles.

IV. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS : GEMAPI DIGUES

Pour la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) digues qui comprend la mission définie au 5° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- la défense contre les inondations.

1. Mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI

Dans un contexte de renforcement des compétences en matière de gestion du risque inondation, le SMRD a engagé, en mai 2022, une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin de la Drôme. Cette initiative s'est traduite par le dépôt d'une déclaration d'intention auprès du Préfet de Bassin Rhône-Méditerranée.

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP), étape indispensable à l'élaboration du futur PAPI, a reçu un avis favorable du Préfet de la Drôme, le 15 novembre 2023, validant ainsi la stratégie engagée et permettant le lancement des études soutenues financièrement par le Fonds Barnier et le département 26.

Initialement, le calendrier prévoyait une mise en œuvre des actions dans un délai contraint de 30 mois, intégrant la réalisation des actions inscrites au PEP ainsi que l'élaboration du dossier PAPI, avec un objectif de dépôt début 2026. Cet objectif est revu avec un objectif de dépôt désormais fixé à la fin de l'année 2026.

Dans sa version actuelle, le PEP comprend 16 actions, dont l'animation de la démarche (axe 0), pour un montant global de 1 744 000 €.

2. Etat d'avancement du Programme d'Etudes Préalables

L'année 2025 marque la poursuite de la phase de déploiement opérationnel avec le suivi des études. Sur les 15 actions programmées (axes 1 à 7), 14 sont actuellement en cours de réalisation.

Une action a fait l'objet d'un ajustement de programmation : la fiche action (FA 7.4) relative aux études de diagnostics et de dangers des systèmes d'endiguement est reportée en 2026

N°	Libellé de l'action	Coût	échéance
0.1	Pilotage et animation de la démarche PAPI Drôme	520 000 €	2027
0.2	AMO PAPI	60 000 €	2027
1.1	Etude gouvernance sur le secteur de la confluence	40 000 €	2025
1.2	Diagnostic de vulnérabilité RI	50 000 €	2025
1.4	Plan de communication "inondation" et actions de sensibilisation	40 000 €	2026
2.1	Mise en place de dispositifs de surveillance des crues complémentaires et en lien avec les systèmes d'endiguement	100 000 €	2026
3.1	Etat des lieux DICRIM et PCS et sensibilisation des collectivités aux outils d'anticipation des crues	0 €	2026
4.1	Accompagnement des collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme	0 €	2026
4.2	Accompagnement des collectivités pour la prise en compte des risques de ruissellements	0 €	2026
5.1	Définition d'un programme de réduction de vulnérabilité centré sur les enjeux les plus exposés	0 €	2026
6.1	Mise en place d'un plan de gestion morphologique au droit des systèmes d'endiguement de Livron et Loriol	0 €	2026
6.2	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement	84 000 €	2025
7.1	Étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la confluence Drôme-Rhône	250 000 €	2026
7.2	Étude de faisabilité pour la restauration des digues de Crest - Divajeu et autorisation en tant que système d'endiguement (SE)	125 000 €	2025
7.3	Étude de faisabilité pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de protection sur la commune de Pontaix	125 000 €	2025
7.4	Programme d'autorisation en tant que SE des autres ouvrages retenus	350 000 €	2025

TOTAL 1 744 000 €

Liste des études inscrites au PEP Drôme en 2025

3. Avancement détaillé par action

FA 1.1 : Etude juridico-financière pour l'unification de la gouvernance GEMAPI au droit de la confluence Drôme-Rhône

Cette étude, confiée au cabinet d'avocats CHAMPAUZAC, vise à harmoniser la compétence GEMAPI au droit de la confluence Drôme / Rhône actuellement partagée entre le SMRD (pour la rive droite de la Drôme) et le SDLP¹ pour la rive gauche.

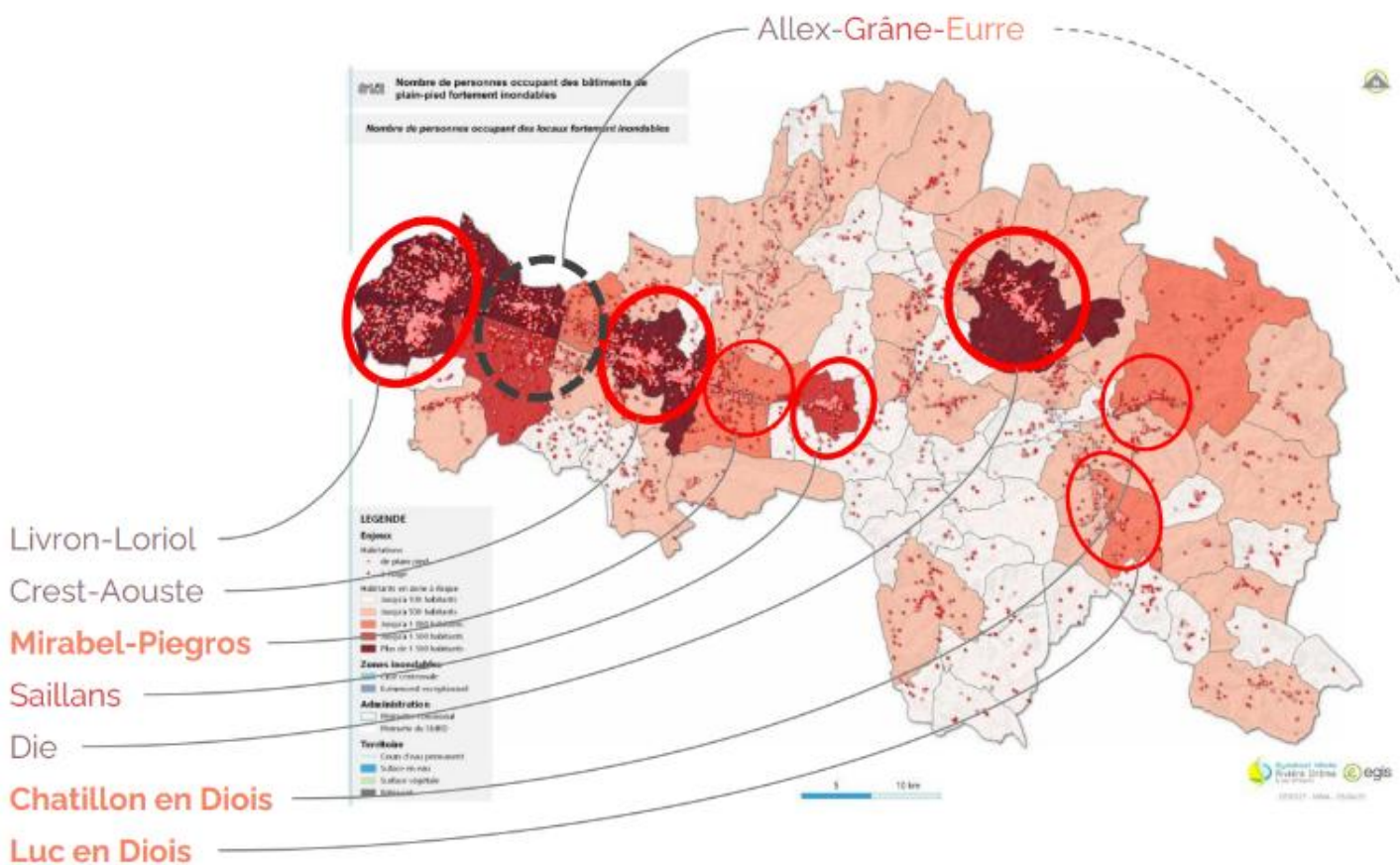
Cette unification de la compétence est indispensable à la mise en œuvre d'un projet global de restauration des digues et de protection des populations du secteur contre les crues de la Drôme.

¹ Syndicat des digues Loriol-Le Pouzin

Après une analyse juridique poussée, une stratégie d'unification de la compétence a été élaborée avec l'ensemble des structures (SMRD, CCVD², SDLP et CAPCA³), en lien avec les services de l'Etat. Les différentes réunions d'échange ont permis d'acter le principe de dissolution du SDLP et celui d'une intégration de la CAPCA au sein de la structure SMRD. Cette décision a fait l'objet de la signature commune d'un protocole de préfiguration en fin d'année 2025. Cette intégration visée pour le 1^{er} janvier 2027, se fera dans le cadre d'une carte de compétence spécifique au secteur de la confluence afin de ne pas remettre en cause les grands équilibres politiques et financiers du SMRD.

FA 1.2 - diagnostic de vulnérabilité au risque inondation sur le bassin versant de la Drôme

L'étude de diagnostic de vulnérabilité, confiée au bureau d'études Egis Eau en mai 2024, vise à consolider la connaissance du risque inondation à l'échelle du bassin versant. Elle permet d'identifier précisément les enjeux exposés et de définir une stratégie opérationnelle de réduction de la vulnérabilité aux inondations du territoire. Le rendu final de l'étude est attendu en février 2026.



Périmètre et principaux enjeux du PEP Drôme à l'échelle du bassin versant (mise à jour 2025)

² Communauté de Communes du Val de Drôme

³ Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

FA 1.4 : Communication et sensibilisation

Cette action a été engagée avec le recrutement d'une chargée de communication dès 2024. Elle prévoit la mise en œuvre d'actions pédagogiques et participatives à destination du grand public.

En 2025, plusieurs initiatives ont été menées par le SMRD :

- Animation pédagogique avec une grande maquette (hydromachines) simulant la venue d'une inondation sur un territoire et les solutions possibles. Cette animation a été offerte aux écoles primaires de Livron et Loriol sur Drôme et c'est ainsi plus de 200 enfants qui ont pu apprendre en s'amusant.
- Participation à la fête du crocodile (juillet 2025). Un stand SMRD, tenu conjointement avec le programme EcoDrôme, a permis de sensibiliser une centaine de personnes (enfants et adultes) venus échanger et répondre au quizz préparé par la collectivité.
- Interventions au festival les « yeux dans l'eau » dont le sujet 2025 était « crues et inondations », (table ronde et visite du chantier des Freydières à Grâne).



Interventions réalisées : « hydromachines » à Livron-sur-Drôme, Festival du Crocodile à Saillans, table ronde au Festival les Yeux dans l'Eau à Eurre

FA 2.1 - Dispositif de surveillance

Cette action vise à structurer un dispositif de surveillance et d'avertissement adapté aux spécificités du bassin versant. Elle permettra in fine d'identifier les besoins en instrumentation et d'améliorer l'anticipation des crues.

Dès à présent et grâce à la mission confiée au bureau d'études Hydrétudes, des sites d'implantation ont été pré-identifiés. L'installation de station hydrométriques avec télétransmission seront planifiées en 2026.

FA 3.1 : Etat des lieux des DICRIM & PCS

Les Plan communaux de Sauvegarde (PCS) ainsi que le Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettent aux communes et aux citoyens de mieux se préparer en cas d'inondation.

Le SMRD accompagne les collectivités dans l'élaboration ou la mise à jour de leurs outils de gestion de crise, en facilitant le partage des données et la connaissance des aléas inondation.

FA 4.1 & 4.2 - Risque inondation - aménagement du territoire et ruissellement

Les actions FA 4.1 et 4.2 traduisent l'implication du SMRD dans les documents de planification territoriale. Cette démarche vise à mieux intégrer le risque inondation dans les politiques d'aménagement et à limiter l'exposition future des territoires.

En 2025, le syndicat est intervenu en tant que Personne Publique Associée dans l'élaboration de plusieurs PLUi, ainsi que dans le SCOT Drôme-Aval. En 2025, le SMRD a rendu deux avis sur les PLUI du territoire en cours de validation (CCD et CCVD).

Le SMRD a également participé à la révision du SAGE Drôme (animation, relecture, apport de connaissance...) et apporté un appui technique aux services d'urbanisme des communes et intercommunalités.

FA 5.1 - Programme de réduction de la vulnérabilité

Intégré à la FA 1.2, ce programme vise à définir une stratégie d'intervention sur les poches d'enjeux identifiées en vue de son intégration au futur PAPI 2027-2033.

FA 6.1 - Plan de gestion morphologique (secteur de Livron-Loriol-Le Pouzin)

→ Intégré dans la FA 7.1

FA 6.2 - Stratégie sur les ouvrages non retenus comme système d'endiguement

Un certain nombre de petites « digues » sont présentes sur les affluents et leur configuration ou le fonctionnement de ces ouvrages (ouvrages contournés, lit perchés...) ne permettent pas d'en envisager l'autorisation administrative en tant que système d'endiguement.

Une étude prospective a été lancée fin 2024 visant à analyser les responsabilités et l'obligation d'intervention du SMRD, en tant que Gémapien sur les ouvrages publics et, en fonction, de proposer des mesures de gestion alternatives du risque inondation : restauration morphologique, réduction de la vulnérabilité des enjeux les plus exposés, stratégies de communication).

L'interrogation des services du ministère (DGPR) et les temps d'échanges avec la DDT, ont permis d'éclaircir le contexte réglementaire de l'application de la GEMAPI sur ces ouvrages, exonérant le SMRD de responsabilité et d'obligation d'intervention. Pour autant, et après révision des missions confiées au bureau d'étude, le diagnostic et l'analyse du fonctionnement des ouvrages (y compris analyse du sur-aléa) et la proposition de stratégie de gestion du risque ont été développés et intégreront le programme global de réduction de la vulnérabilité prévu par le PAPI.

FA 6.1 & 7.1 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma global d'aménagement des digues de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.

Face au constat de l'état de dégradation généralisé des digues protégeant les communes de Livron, Loriol et Le Pouzin, le SMRD a lancé, fin 2023, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma global d'aménagement des digues du secteur de la confluence Drôme/Rhône.

Cette étude a été confiée à un groupement sous mandat du bureau d'étude Suez Consulting.

L'année 2025 a permis d'élaborer et de proposer différentes stratégies d'aménagement, d'ambitions différentes entre une réfection des ouvrages à l'identique et une véritable restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière. Ces différents scénarios visent tous une protection des personnes et des biens pour une crue centennale.

La fiabilisation de ces propositions a nécessité de nombreuses rencontres et temps d'échanges, avec les gestionnaires d'infrastructures (SNCF, CNR, VINCI, SPMR) et au sein des comités de pilotage ainsi que la réalisation d'une étude hydrogéologique poussée afin de mesurer l'impact des différentes propositions sur le captage d'eau potable de Domazane (ressource en eau potable de la commune de Livron).

Les scénarios étant aujourd'hui finalisés, l'année 2026 devra permettre, au vu des éléments techniques, financiers, et réglementaires, d'opérer un choix collectif sur la solution à mettre en œuvre dans le cadre du PAPI.

FA 7.2 - Etude de dangers sur les digues de Crest-Divajeu

L'étude portant sur les digues de Crest-Divajeu, attribuée au BE Suez en septembre 2024, a permis d'identifier le rôle et l'état des ouvrages mais également les obligations réglementaires de chacune des parties prenantes (Etat, Gémapien, Communes, propriétaires fonciers...).

De nombreuses rencontres techniques ainsi qu'un Comité de Pilotage ont eu lieu en 2025.

En juillet et septembre 2025, le SMRD a rencontré la maire de Crest ainsi que le Président de la 3CPS afin de leur présenter les résultats de l'étude sur le rôle de cet ouvrage et la faible probabilité de défaillance au regard de sa conception (largeur en pied et mise en charge faible pour une crue de retour 100 ans). Il a été convenu de ne pas reprendre ces digues/remblais comme système d'endiguement, gestion et investissement qui seraient revenus au SMRD.

Ce choix entraîne l'obligation, par les différents propriétaires, de reconnaître cet ouvrage en « remblais en lit majeur » et d'en assurer la gestion.

FA 7.3 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un schéma d'aménagement des digues et de protection du village de Pontaix.

Face à l'état de dégradation de la digue protégeant une partie du village de Pontaix, le SMRD a lancé, en avril 2024, une étude visant à bien identifier la vulnérabilité à l'inondation des différents enjeux et à élaborer, en fonction, un programme de travaux proportionné à la protection des enjeux prioritaires et à la capacité d'investissement du syndicat.

Cette étude, pour laquelle la SMRD a souhaité une association forte des élus locaux, a été attribuée à un groupement sous mandat du bureau d'étude Suez Consulting.

Après une année 2024 qui a permis d'élaborer un diagnostic technique et social complet et partagé, plusieurs scénarios ont fait l'objet d'une concertation début 2025 afin de faire émerger une solution consensuelle permettant de répondre aux besoins de protection des habitants de la commune tout en respectant les cadres d'intervention réglementaires et financiers du SMRD (notamment l'obligation, via une analyse coûts/bénéfices, de mener des actions proportionnées aux enjeux protégés). Cette démarche, face à la volonté de la commune d'assurer une protection des terres agricoles et au refus de l'obligation de mise en transparence des ouvrages non repris en système d'endiguement, n'a cependant pas pu aboutir et doit être poursuivie sur l'année 2026.

4. Animation et gouvernance de la démarche PAPI / PEP

L'animation du PEP Drôme est assurée par le SMRD dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat.

Cette animation s'appuie sur une cheffe de projet dédiée, appuyée par une équipe interne mobilisant des compétences pour le suivi technique (études, SIG...) et administratif (marchés publics, subventions...), représentant un total de 2.3 ETP.

La gouvernance de la démarche s'appuie sur une organisation structurée selon une approche territoriale et thématique afin de répondre aux spécificités du PEP :

V. LE PORTAGE ET L'ANIMATION DU SAGE, DE LA CLE ET DE L'OBSERVATOIRE

L'animation et le portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de la Commission locale de l'eau (CLE) et de leur observatoire, comprend les missions 11° et 12° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

1. L'animation de la CLE, du bureau de la CLE et des commissions thématiques

Réunions de la CLE

La Commission locale de l'Eau a été réunie à 3 reprises au cours de l'année 2025, le 18 mars, le 8 juillet et le 2 décembre.

Les ordres du jour et les comptes rendus de ces 2 réunions de CLE plénières sont accessibles via le site internet du SMRD <https://www.riviere-drome.fr/commision-locale-eau/reunions>

Les faits marquants de cette année 2025 en CLE plénière peuvent être résumés ainsi :

- Présentation et validation de l'état des lieux actualisé du territoire, de sa synthèse et des enjeux, de la stratégie et des objectifs du SAGE (délibération CLE 18/03/25).
- Adoption du projet de nouveau SAGE Drôme (délibération CLE 08/07/25).
- Présentation et arbitrages des avis officiels issus des consultations des collectivités et des chambres consulaires (Validation de la synthèse des avis et des réponses apportées – délibération CLE 02/12/25).

Réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission locale de l'Eau s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2025.

Ces rencontres ont principalement permis de débattre et de travailler collectivement sur la base du calendrier de révision du SAGE et d'écriture du PTGE Drôme afin de :

- Préparer les contenus et déroulés des CLE plénières et des copil PTGE
- Discuter de certains « chantiers » nécessaires à l'avancement du travail (ex canaux, partage de l'eau, retenues...).
- Partager des sujets d'actualités et projets liés à l'eau envisagés sur le territoire.

Au-delà des points d'informations concernant les actualités du territoire et l'avancement des études engagées par la CLE, le bureau a émis 4 avis dont la synthèse est la suivante :

Demande d'autorisation unique de prélèvement agricole (DAUP)	21 janvier 2025	<p>Le Bureau de la CLE n'a pas souhaité émettre d'avis pour 2 principales raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le contexte, différents points de blocage sont apparus dans les débats au regard de questions d'équité de traitement entre les différents usages (projets d'urbanisation et absence d'encadrement des forages domestiques). - Un risque de rompre la confiance entre les différents acteurs du territoire et de se couper des agriculteurs a été souligné. <p>Le bureau de la CLE a ainsi sollicité le Préfet pour que de nouvelles garanties soient apportées sur les deux sujets précités.</p>
Projet de PLUi CCVD	08 avril 2025	<p>Avis favorable du bureau de la CLE en proposant, en adéquation avec les objectifs du nouveau SAGE Drôme et son PTGE en cours d'écriture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains compléments et clarifications pour renforcer les ambitions du PLUi sur l'eau. - Un renforcement du travail collectif, afin de suivre l'évolution des ressources en eau, des données socio-économiques et des bilans de prélèvements afin de s'assurer collectivement de la compatibilité eau-développement envisagée.
Demande dérogation du débit réservé au seuil SMARD	12 août 2025	<p>Avis favorable du bureau de la CLE, sous conditions strictes, émis à une courte majorité (6 votes pour, 4 contre et 3 abstentions) pour une dérogation au débit réservé exceptionnelle jusqu'au 15 août.</p>
Projet de PLUi CCD	14 octobre 2025	<p>Avis favorable du bureau de la CLE en proposant, en adéquation avec les objectifs du nouveau SAGE Drôme et son PTGE en cours d'écriture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains compléments et clarifications pour renforcer les ambitions du PLUi sur l'eau. - Un renforcement du travail collectif, afin de suivre l'évolution des ressources en eau, des données socio-économiques et des bilans de prélèvements afin de s'assurer collectivement de la compatibilité eau-développement envisagée.

Réunions des commissions thématiques

Suite aux réunions de concertation menées en 2024 pour la rédaction du nouveau SAGE, une nouvelle série de réunions des 5 commissions thématiques a eu lieu au printemps 2025 (de mars à avril) pour partager les propositions de rédaction de dispositions et de règles :

- Echanger sur le contenu et les implications pour en comprendre le sens et la portée.
- Tester collectivement une simulation de l'application du futur SAGE envisagé sur un cas concret.
- Travailler par table/groupe sur une mise en situation, afin de s'appropriier les dispositions et règles proposées et d'en évaluer l'application.
- Identifier ensemble certains besoins d'approfondissements, de réajustements et de compléments éventuels, voire de thèmes manquants.

Cette mobilisation des acteurs, qui a réuni plus d'une centaine de personnes, a permis de valider certaines propositions et de faire avancer l'écriture du nouveau SAGE (contenu, portée des dispositions et règles envisagées).

2. La révision du SAGE et l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Les résultats de l'étude SAGE Drôme 2050 ont permis d'aboutir et de valider, en juin 2024, la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique ; celle-ci se décline autour des 4 axes ci-dessous qui constituent le socle commun du nouveau SAGE et du futur PTGE :

- 1/ La sobriété : première priorité, pour poursuivre et renforcer les efforts d'économies d'eau de tous les usagers via un panel d'actions complémentaires à une planification eau-compatible en matière d'urbanisme.
- 2/ La résilience : une nouvelle ambition territoriale, pour développer des solutions fondées sur la nature, désimperméabiliser, accompagner les changements de pratiques pour ralentir et infiltrer l'eau.
- 3/ Le partage : une réflexion à adapter au changement climatique dans la philosophie du faire ensemble, en solidarité et en respect des milieux naturels.
- 4/ Le stockage : une solution de sécurisation de l'accès à l'eau à inscrire dans une démarche de territoire et un outil d'aide à la transition indispensable, reliée et conditionnée aux 3 autres axes.

L'écriture du nouveau SAGE Drôme

Fruit d'un long travail engagé officiellement depuis 2018, l'année 2025 a permis l'adoption du projet de nouveau SAGE Drôme en CLE plénière du 8 juillet 2025. Les différentes étapes de travail, de concertation et de validation ont été les suivantes :

- Une concertation au printemps 2025, réunissant à chaque commission thématique entre 20 et 40 personnes, afin de partager les projets de dispositions et de règles envisagées, expliquer et tester leur application par des mises en situation.
- Une validation en CLE plénière du 18 mars de la synthèse d'état des lieux, des enjeux et objectifs incluant les 4 axes de la stratégie, constituant la 1^{ère} partie du SAGE.
- De nombreux allers- retours sur le travail d'écriture du nouveau SAGE afin d'affiner et de s'accorder sur les intentions et contenus du nouveau SAGE envisagé.

- Un arbitrage par le Préfet sur les volumes maximums prélevables et leur période d'application pour répondre à des craintes et une équité de traitement des différents usagers autour du partage de l'eau.
- Une CLE plénière le 8 juillet présentant le projet de SAGE abouti qui a permis d'acter son adoption et le lancement officielle de la concertation pour avis des collectivités et des partenaires.

Ainsi, l'année 2025 a vu se concrétiser :

- La poursuite de la concertation et de la co-construction du projet de nouveau permettant l'expression et le positionnement de chacun des acteurs représentés, puis la recherche de consensus ;
- Le travail d'écriture du nouveau SAGE traduisant les ambitions souhaitées et intégrant de nouvelles étapes de consultation afin d'affiner et de s'accorder sur les intentions et contenus du nouveau SAGE envisagé ;
- L'approbation en CLE plénière du projet de SAGE le 8 juillet 2025 ;
- La consultation officielle du 11 juillet au 11 novembre 2025 des collectivités du bassin et des partenaires institutionnels ;
- L'analyse des avis reçus et un débat en CLE plénière du 12 décembre pour expliquer et s'accorder sur les réponses à apporter et les évolutions de rédaction à envisager ;
- La préparation de la participation du public par voie électronique.

L'élaboration du PTGE

En lien étroit et mené en parallèle de l'écriture du nouveau SAGE, le travail autour du PTGE Drôme s'est poursuivi en 2025, sur la base de sa feuille de route validée en décembre 2023.

Après deux comités de pilotage organisés en 2024, le Copil PTGE s'est réuni à nouveau à deux reprises courant 2025 afin de partager l'état d'avancement du travail et d'approfondir collectivement deux sujets d'importance.

Le Copil n°3 réuni en date du 13 mai 2025 à Allex a ainsi permis de zoomer et de travailler sur les enjeux d'articulation de l'eau et de l'urbanisme dans le contexte de changement climatique. Ont ainsi été abordés :

- L'état des lieux et les évolutions de l'AEP dans le bassin de la Drôme
- L'avancement du PTGE pour le volet AEP & Urbanisme
- Des témoignages et retours d'expériences de la Communauté de communes du Diois sur la dynamique de mutualisation Dioise et du Syndicat Mirabel Piégros Aouste Saillans sur la télégestion et la réduction des fuites.

Le Copil PTGE n°4, organisé en date du 25 novembre 2025 à Allex, a permis quant à lui de repositionner les scénarios et leviers identifiés par l'étude SAGE Drôme 2050 pour l'irrigation agricole, dont le stockage. Autour des solutions de sobriété, de partage et de stockage, les membres du copil ont été invités à évaluer l'engagement de leur structure dans le PTGE puis à réfléchir collectivement sur l'accompagnement des projets de retenues sur le territoire, en lien avec le SAGE.

L'analyse des productions de ce dernier Copil sera faite en 2026 avec la reprise d'écriture du PTGE, sur la base des fiches actions SAGE Drôme 2050 et en lien avec l'application du nouveau SAGE.

3. L'application du SAGE en vigueur

3.1 Appui et avis sur l'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire

En 2025, le secrétariat technique de la CLE a travaillé et fait remonter des avis techniques sur les projets de PLUi de la CCD et de la CCVD, en participant dans ce dernier cas à deux réunions des PPA (Personnes publiques associées). Suite à ces contributions, les projets des deux PLUi ont été officiellement arrêtés et soumis à l'avis de la CLE (Cf. avis du bureau de la CLE § 1.2).

3.2 Bilan annuel du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Au-delà des douze actions initiales, le PGRE est aujourd'hui soutenu par différentes démarches portées par le SMRD (programme EcoDrôme. Cf IV 3-2) et par d'autres acteurs du territoire (comme le bilan besoins-ressources du SCoT de la Vallée de la Drôme aval, le contrat de progrès du Diois, les actions des gestionnaires des services d'eau potable).

Le bilan des actions 2024 présenté en CLE plénière montre les principaux résultats suivants :

→ Sur le volet eau potable :

- Les efforts se poursuivent pour améliorer la connaissance et les rendements de réseaux, avec un taux de renseignement (déclarations outil SISPEA) de 66 communes sur 80, représentant 80 % de la population du territoire.
- Le report des prélèvements dans les alluvions n'a pas été réalisé.
- L'étude sur le karst de la Gervanne est lancée en application du plan d'action de l'étude du bilan-besoins – ressources menée par le SCoT de la vallée de la Drôme aval.

→ Sur le volet agricole :

- La remontée de l'eau du Rhône est opérationnelle avec une remontée d'eau de 2 millions de m³ sur le territoire.
- Une interconnexion de la rive droite à la rive gauche pour sécuriser partiellement le réseau Crest sud a été mise en place.
- L'enjeu « canaux » a été abordé en bureau de CLE, avec partage d'état des lieux, puis intégré à l'écriture du projet de nouveau SAGE Drôme. En parallèle, la DDT de la Drôme poursuit ses démarches d'accompagnement vers des régularisations de certains canaux.

Au global, le bilan des prélèvements sur la base des données 2023 montre que les volumes maximums prélevables sont respectés à l'échelle du bassin et tout usage confondu. Dans le détail, usage par usage, l'AEP reste au-dessus de ses volumes maximums prélevables, mais confirme la baisse de ses prélèvements engagée depuis 2018 sur l'ensemble du bassin avec des efforts marqués dans le Diois. Ces résultats encourageants ont été mis en perspectives au regard des projections à 2050 et de nouveaux efforts de réduction sont à envisager.

Conformément aux évolutions réglementaires, ce PGRE est amené à évoluer en PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - Cf II 2).

3.3 Le programme EcoDrôme en faveur des économies d'eau

EcoDrôme, porté par le SMRD, est opérationnel depuis 2023, mettant en actions les 6 axes prévus au programme.

L'année 2025 a permis l'avancement suivant :

Action 1 : Accompagnement des collectivités

Sur la base des premiers retours d'expérience des trois communes pilotes accompagnées, un outil d'autodiagnostic a été développé pour être proposé aux collectivités afin de les aider à se rendre plus autonome dans les démarches d'économies d'eau. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour tester et accompagner trois nouvelles collectivités avec cet outil. Les trois collectivités participantes retenues sont Die, Crest et la Communauté des communes du Val de Drôme, bénéficiant d'un temps dédié d'accompagnement sur le terrain, de suivi de leur diagnostic et de leurs actions, ainsi que d'une mise en réseau.

Action 2 : Accompagnement du grand public

Sur la base des supports créés pour sensibiliser le grand public aux économies d'eau, plusieurs animations ont été faites en 2025, notamment lors de la participation à trois grands événements locaux dont le festival du Grand plouf à Die, celui du Crocodile à Saillans et le village de l'eau à Loriol, ayant permis de toucher plus d'une centaine de personnes à chaque fois.

Action 3 : Ateliers des professionnels

En 2025, un atelier des professionnels a été organisé avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour parler des enjeux de l'eau et des économies.

Le programme de distribution de kits hydroéconomiques a été redirigé préférentiellement auprès des cibles touristiques, le Département ayant repris le dispositif auprès des particuliers. Neuf ateliers pros ont ainsi été organisés, essentiellement ciblés pour les prestataires touristiques autour de 10 structures pilotes ayant manifesté leur intérêt à tester et partager leur retour d'expériences auprès d'autres structures touristiques.

Action 4 : Sensibilisation du jeune public

Afin de permettre la sensibilisation aux économies d'eau du jeune public (CM1, CM2) au sein des établissements scolaires et extra-scolaires, le SMRD s'est doté d'une malle pédagogique GASPIDO et a formé deux de ses agents à son animation.

Cet outil pédagogique a servi de support de sensibilisation pour des interventions dans 14 classes de primaire du bassin versant.

Action 5 et 6 : Supports et communication

Suite aux tests des différents supports graphiques créés en 2024 à l'attention spécifique des prestataires touristiques (chevalet, flyers, affiches...), une évolution des contenus et des formes a été réalisée pour mieux répondre aux attentes et besoins identifiés.

Sur la base des autres supports créés existants, plusieurs communications se sont appuyées pour relayer les actions du programme EcoDrôme 2025 ou des messages de sensibilisation.

Enfin l'année 2025 a permis la réalisation du bilan-évaluation prévu en fin de programme et de poser les bases d'une nouvelle programmation 2026-2028.

En résumé, le bilan globalement très positif du 1^{er} programme EcoDrôme 2023-2025 est le suivant :



Bilan de réalisation des actions :

Communication tout public

- 30 supports graphiques + 30 publications Facebook : 20 000 habitants du bassin versant

Evènements tout public

- 41 évènements, près de 1 300 personnes sensibilisées

Accompagnement collectivités

- 3 accompagnées (2 en cours d'installation)
- + 3 en autodiagnostic & création d'outils d'autodiagnostic réutilisables

Distribution kits

- + de 550 kits distribués (objectif initial 1200)

Ateliers Pros

- 14 ateliers (objectif initial : 20), 300 participants ;

Animation Scolaire

- 40 animations scolaires (objectif initial : 15), 800 élèves



Retrouvez toutes les infos et le bilan complet d'EcoDrôme sur <https://www.riviere-drome.fr/programme-ecodrome/>

3.4 Les autres projets suivis par l'équipe SMRD au titre de la CLE

Plusieurs projets structurants de territoire et d'études associées sont conduites ou envisagées à l'échelle du bassin versant de la Drôme par différents acteurs et partenaires.

Ces réflexions et travaux mobilisent l'équipe du SMRD, au titre de la CLE, pour apporter sa contribution aux réflexions (partage de connaissance, expertise de terrain, avis technique, articulation aux autres projets de territoire).

Les liens avec l'actuel PGRE Drôme et les réflexions en cours révision SAGE/écriture PTGE sont en effet d'importance, notamment pour le respect des volumes maximums prélevables et la cohérence avec la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique validée par la CLE.

Les études d'amélioration des connaissances sur la ressource en eau

Inscrites au programme d'actions du bilan besoin-ressource du SCoT de la vallée de la Drôme aval, deux études sont engagées pour mieux connaître les ressources en eau du karst de la Gervanne (étude lancée en 2024) et celles du cône des alluvions de la Drôme (démarche initiée en 2024 pour l'élaboration d'un cahier des charges).

Engagées dans le cadre de dispositif d'ententes intercommunales, ces 2 projets mobilisent l'équipe du SMRD, au titre de la CLE et en lien avec l'observatoire du SAGE, tant au niveau des comités techniques et que de pilotage qui se sont réunis à plusieurs reprises en 2025.

Le projet de stockage d'eau pour les besoins agricoles du secteur Crest sud

S'inscrivant dans l'axe 2 du projet de rupture agricole pilotée par la CCVD, cette étude vise à sécuriser l'accès à l'eau agricole pour le secteur Crest sud tout en répondant aux objectifs de sobriété et de résilience fixés par la CLE.

Initiée en 2024, cette étude s'est poursuivie en 2025 avec 2 comités de pilotage et 2 comités techniques de préparation ayant permis de travailler sur :

- l'analyse des besoins en irrigation et disponibilité de ressource en eau actuelle et future.
- l'évaluation des volumes à stocker en fonction des visions prospectives.
- des scénarios de projets d'aménagements à étudier.
- la recherche et l'analyse de sites potentiels de stockage.

Cet important travail a pu se conduire en lien avec les réflexions d'écriture du nouveau SAGE visant à encadrer et à accompagner les projets de stockage sur le territoire. Des temps de présentation et d'échanges ont été organisés en bureau de CLE préalablement.

Les projet agricoles et alimentaires des intercommunalités

En 2025, les Projets agricoles et alimentaires des intercommunalités ont été validés et déclinés sous forme d'actions pour la CCVD et la CCD, alors que la 3CPS a conduit son projet en émergence. En lien direct avec la ressource en eau et ses modalités de gestion (enjeu du SAGE et du PTGE),

l'équipe du SMRD, au titre de la CLE, a apporté sa contribution technique aux réflexions tout au long de l'année sur les projets des intercommunalités.

Le projet de recherche GGEMM

Le projet de recherche GGEMM, porté par INRAe et débuté en 2024, a pour sujet « Les recompositions de la Gestion et de la Gouvernance territoriales des Eaux face au changement climatique en moyenne Montagne alpine Méditerranéenne ».

L'année 2025 a permis aux chercheurs d'observer les différents temps d'échanges, de prises de décisions et de travail de la CLE et de ses instances. L'étude des conditions d'intégration des enjeux et des intérêts sectoriels dans le contexte d'incertitude lié au changement climatique a été discuté à maintes reprises sur l'année, afin de guider et de bénéficier des retours d'analyses.

Autres projets

L'équipe SMRD, au titre de la CLE, participe, entre-autres :

- aux réunions du Comité d'Orientation de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles en lien avec l'application des volumes prélevables et du projet du nouveau DAUP (déclaration unique de prélèvements agricoles).
- à l'élaboration d'une base de données collective sur les canaux.
- aux réunions des réseaux organisés par des partenaires (ex : colloques eau de l'Agence de l'eau), ainsi que des interventions en réponse à des sollicitations sur des sujets eau et afin de partager les retours d'expériences.
- aux rencontres / visites de projet de retenu agricole dans le cadre du protocole retenue (conjoint FDAPPMA26 ; DDT26 ; etc).

4. L'élaboration du Contrat eau et climat

Nouvel outil financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée présenté au territoire fin 2024, l'année 2025 a vu l'élaboration d'un programme d'actions ambitieux par un travail partenarial piloté par le SMRD avec les intercommunalités et les communes et syndicats concernés et en appui des partenaires financeurs.

En résumé, l'année 2025 a permis :

- Des temps de concertation et de négociation politiques afin de s'accorder sur le périmètre d'actions et les modalités d'organisation ayant débouché sur une lettre d'intention officielle co-signée en mai 2025 par le SMRD et les 3 intercommunalités du bassin.
- Le calibrage du calendrier de travail de construction du Contrat eau et climat dans un délai court de 6 mois, dans l'objectif d'une validation avant élection municipale de 2026.
- Des réunions de travail technique et politique régulières afin de co-construire le programme d'actions 2026-2028 autour des enjeux eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques.
- Des étapes de présentation et d'arbitrages nécessaires avec les partenaires financiers afin de tester les conditions d'éligibilité et les taux d'aides possibles.
- La pré-validation par les partenaires de la maquette financière globale en fin d'année 2025 pour assurer le passage en commission des aides de l'Agence de l'Eau en avril 2026.

5. L'observatoire

Le suivi quantitatif sur le bassin Drôme

Sur 2025, les indicateurs de niveaux hydrologiques et niveaux de nappe ont été suivis.

Afin de poursuivre l'amélioration des connaissances des débits des affluents de la basse vallée de la Drôme, initiée en 2023 (préconisations de l'étude bilan besoin ressources du SCoT Vallée de la Drôme aval), 2 campagnes d'environ 20 jaugeages (entre la Gervanne et le Rhône) ont été réalisées en Juin et aout 2025. Cette année, des contacts ont été pris avec le SMBRJ (Roubion) et VRA (Véore) afin de pouvoir disposer de mesures conjointes entre sous bassins versants voisins.

Ces mesures, notamment sur la Gervanne (réalisées en partenariat avec le SMPAS), ont été utilisées pour les réflexions de l'étude de connaissances sur le Karst de la Gervanne. Dans le cadre de projets de retenues agricoles, ces données servent également à connaître les limites d'utilisation de la ressource.

Le partage des données et la participation au comité départemental de gestion de l'eau

Ces données quantitatives sont transmises par le SMRD à l'ensemble des partenaires, acteurs de l'eau, et sur demande, dans l'objectif d'un partage de la connaissance et afin de contribuer à la gestion de la ressource en eau (alerte sur la situation hydrologique, aide à la décision du Comité départemental de l'eau-CDE, organisation du monde agricole, connaissance du milieu, contribution aux diagnostics d'études...).

En complément des suivis hydrologiques (DREAL et BRGM pour les stations de Livron sur Drôme, Saillans, Luc en Diois, Chatillon en Diois et Gervanne), le suivi en continu des débits au seuil SMARD (Crest) et à la Grenette (Grâne), complété par des jaugeages ponctuels, a permis de partager les évolutions hydrologiques du bassin auprès du Comité départemental de l'eau. Ce dernier s'est réuni à 6 reprises entre le 21 mai et le 1er août 2025, avec la participation systématique du SMRD.

Ces suivis alimentent également une communication spécifique auprès des habitants de la vallée (Inf'Eau Drôm', site internet, Réseaux sociaux).

Plus largement, ces données participent à la connaissance quantitative sur le bassin : suivi des évolutions, compréhension de l'hydrologie, quantification des pertes en nappes, rôles et influences des canaux (ex : canal du Moulin ; export de la nappe d'Alex vers les canaux de Livron, canal des Ventis : export de la nappe de Loriol vers le Rhône, etc.).

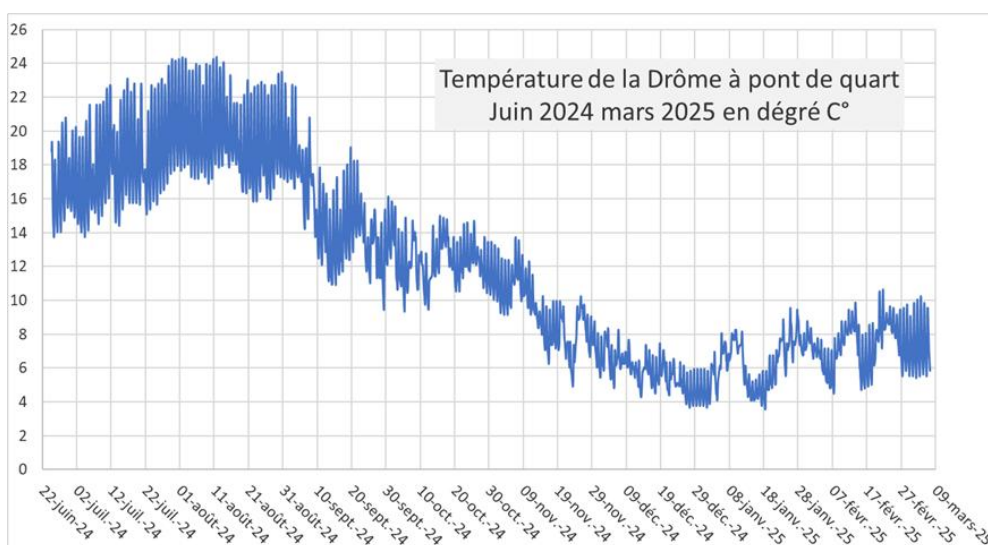
Donnant suite à la réunion technique des partenaires producteurs de données, financeurs et services de l'Etat fin 2024, l'acquisition de 8 piézomètres, dont 1 en télérelève, a été faite en 2025 pour compléter le réseau de suivi et contribuer à mieux comprendre et encadrer la gestion des prélèvements. Réceptionnés fin 2025, ces équipements seront installés en 2026.

Le suivi de la température des cours d'eau

Dans le cadre du Plan National d'Action Apron (PNA Apron), le SMRD et le CEN Rhône-Alpes (porteur du PNA) ont continué le suivi des sondes de températures sur la rivière Drôme. D'autres suivis température sont organisés par la Fédération Départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques.

Outre le fait d'améliorer directement les connaissances de la rivière Drôme, ces données permettent de croiser et d'analyser nos connaissances selon un nouvel angle, notamment du point de vue piscicole (hors Apron également).

Une sonde de suivi Température est également installée au seuil CNR (Livron-sur-Drôme) et permet a posteriori de préciser les périodes d'assec sur ce secteur (exemple d'évolution de température d'une la Drôme à Pont de Quart ci-dessous).



Chronique de suivi de la température de la Drôme à Pont-de-Quart

Appui SIG et gestion de bases de données

Les thématiques étudiées par le SMRD sont nombreuses et nécessitent des supports de communication ou des visualisations cartographiques.

Aussi, le technicien gère des bases de données, des fichiers cartographiques, aboutissant à la production de cartes, nécessaires à l'illustration et à la compréhension.

Ainsi peuvent être citées en 2025 la création de cartographies pour la révision du SAGE, l'amélioration de la connaissance sur les canaux, le suivi et le bilan du PGRE, le PPE, les astreintes, le PGSZH, le suivi post travaux, les études liées au PAPI, etc... qui ont nécessité, a minima, le transfert et l'analyse de données, la réalisation de cartes thématiques et un suivi des projets.

VI. CONCLUSION

L'année 2025 a encore connu un haut niveau d'activité pour les équipes techniques et d'élus du SMRD et de la CLE avec des réalisations notables.

Au premier rang desquelles on peut pointer l'achèvement des nouveaux locaux du SMRD, longtemps attendus, et qui permettent désormais au territoire de disposer un outil à la hauteur des enjeux que porte la structure.

Du point de vue de la gouvernance, les réflexions pour unifier la compétence GEMAPI amènent le SMRD à rentrer dans une nouvelle dimension grâce aux échanges avec la CAPCA qui se concluent par la validation d'un protocole de préfiguration à leur intégration prochaine dans la structure.

Sur le front de la lutte contre les inondations, le programme d'études préalables porte également ses fruits et permettent désormais d'envisager la validation du PAPI en 2026 avec plus de 20 M€ d'actions à venir.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sont également allés bon train avec la finalisation des projets sur plusieurs ouvrages (Grenette à Grâne, Drôme à Luc-en-Diois).

En parallèle, les projets de restauration de cours d'eau vont pouvoir se planifier grâce à l'avancement des études sur plusieurs secteurs (Drôme à Luc, Gervanne, Grenette). Il en est de même pour les zones humides avec le déploiement en cours du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides.

Dans le domaine de la planification de la politique de l'eau, l'élaboration du SAGE est entrée dans sa dernière ligne droite, la CLE ayant validé le projet de SAGE, concluant près de 10 années de travail de concertation. Cet immense projet peut voir son achèvement grâce à la qualité du dialogue toujours présent au sein de la CLE et ce malgré les tensions que vivent les usages sur le territoire.

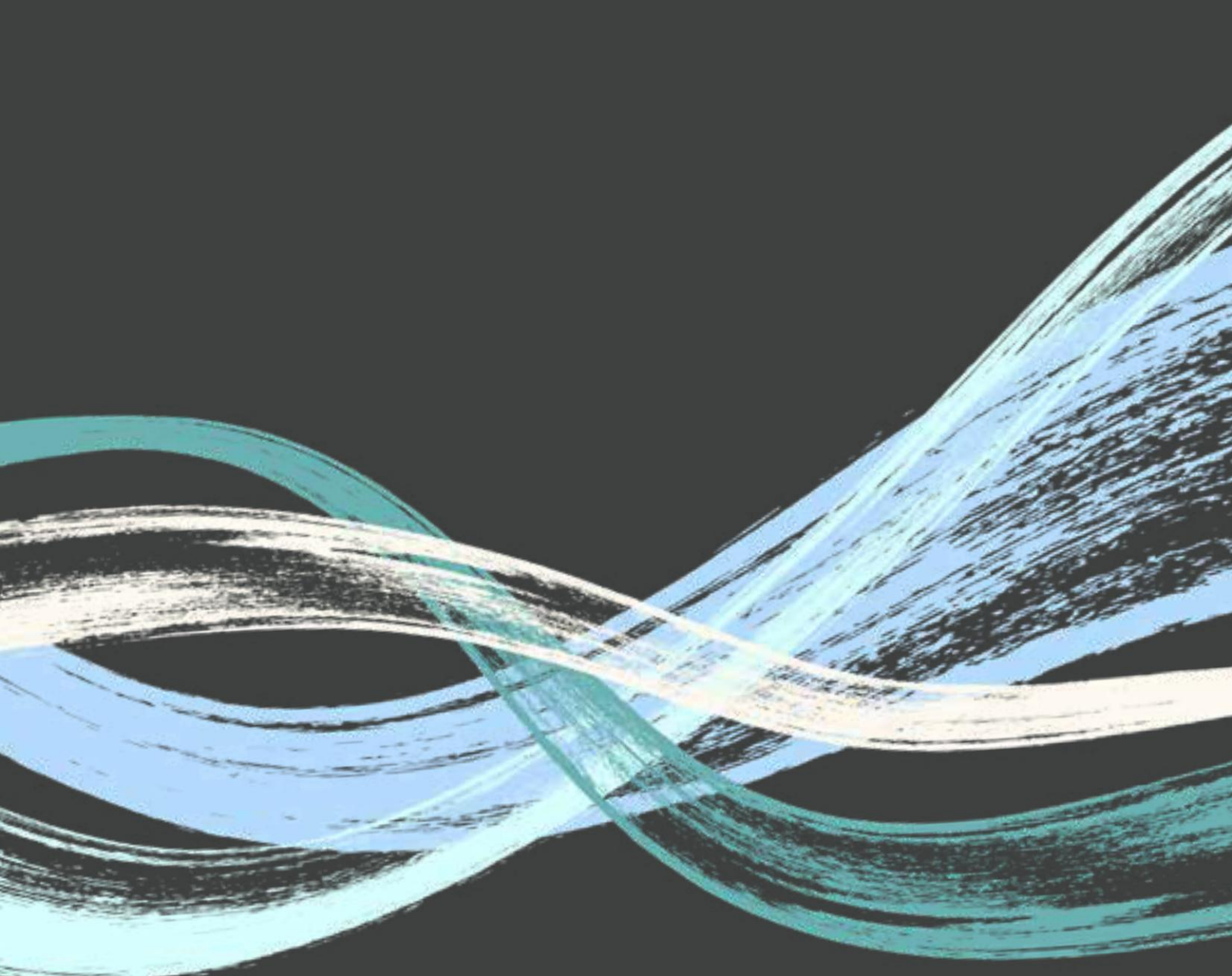
Sur le plan de la gestion de la ressource en eau, les outils sont soit en place comme le programme EcoDrôme qui vise les économies d'eau en particulier auprès des usagers domestiques, ou sont en cours d'élaboration avec le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau qui doit venir décliner le SAGE sur le plan opérationnel.

Il est à noter enfin la réalisation, en un temps record, du Contrat Eau et Climat Vallée de la Drôme grâce à la très forte mobilisation de tous les acteurs et la coordination assurée par le SMRD - en lien avec la CCD, la 3CPS et la CCVD - de l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers. Ce Contrat doit permettre aux futures équipes de disposer d'importants moyens financiers dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'urbanisme, de l'agriculture et de l'alimentation, de la résilience des milieux et des sols et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

VII. GLOSSAIRE

AEP	Alimentation en eau potable
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BV	Bassin versant
CAPCA	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
CCVD	Communauté de communes du val de Drôme
CDE	Comité départemental de l'eau
CEN	Conservatoire des espaces naturels
CLE	Commission locale de l'eau
CNR	Compagnie nationale du Rhône
DAUE	Demande d'autorisation unique environnementale
DREAL	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
DDT	Direction départementale des territoires de la Drôme
ENS	Espace naturel sensible
FDAAPPMA	Fédération de pêche (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques)
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
OFB	Office français pour la biodiversité
ONF	Office national des forêts
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective (des prélèvements agricoles)
PAPI	Programmes d'actions de prévention des inondations
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PiCS	Plan Intercommunal de Sauvegarde
PDM	Programme de mesures
PEP	Programme d'études préalables au PAPI
PGEF	Plan de gestion de l'espace fonctionnel
PGRE	Plan de gestion de la ressource en eau

PGRI	Plan de gestion du risque inondation
PGSZH	Plan de gestion stratégique des zones humides
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNA Apron	Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône
PPI	Programmation pluriannuelle d'investissement
Qx	Crue de retour x années
REUSE	Réutilisation des eaux usées (schéma rural d'économie circulaire de l'eau)
RNABE	Risque de Non Atteinte du Bon Etat (écologique des masses d'eau)
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SECTEC	Secrétariat technique
SEFEN	Service eau forêts et espaces naturels
SID	Syndicat d'irrigation drômois
SMARD	Syndicat mixte d'aménagement rural de la Drôme
SMBRJ	Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron
SMPAS	Syndicat Mirabel Piegros Aouste Saillans
SMRD	Syndicat mixte de la rivière Drôme et affluents
SDLP	Syndicat mixte de Loriol-Le Pouzin
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SPARE	Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines
VRA	Valence Romans Agglomération
ZABR	Zone atelier sur le bassin du Rhône
ZSNEA	Zones de sauvegarde non exploitées actuellement



Rivière Drôme
Syndicat et Commission locale de l'eau



www.riviere-drome.fr